

DÉFISCALISATION EXTERNALISÉE

ARTICLE 199 UNDECIES B

Financement en défiscalisation

Destiné à financer des biens d'équipement mobiliers et/ou immobiliers des entreprises des DOM-TOM de certains secteurs d'activités, biens neufs à usage professionnel, le financement en défiscalisation externalisée – GIRARDIN – permet une diminution du coût de l'opération par la cession de son droit à défiscaliser.

Avantage

L'avantage réside dans la diminution du montant des loyers par la cession du bénéfice de la défiscalisation à une société de portage de type « SNC ». Ce montage est très opérant et bien maîtrisé.

L'obtention du financement est plus aisée grâce à l'apport en fonds propres du véhicule fiscal, de 25% à 30% du montant de l'investissement – versé concomitamment à la mise en place des concours. La banque qui cofinance l'opération diminue son risque et l'entreprise ses charges financières ; de plus, les loyers sont déductibles du résultat imposable.

Ce type de montage nécessite le concours d'un cabinet spécialisé.

Il est préférable de nous rencontrer avant l'engagement du programme d'investissement afin de définir la faisabilité, les conditions et les actions à mener.

N'hésitez pas à nous contacter pour un entretien.

contact@if-lease.fr

Guadeloupe

Bat. 8 - Parc d'Activités de la Jaille
97122 Baie-Mahault
Tél. : 0590 41 50 50 - Fax : 0590 95 51 29

Martinique

Imm. Equinoxes - 12, rue des Arts et Métiers
Lot Dillon Stade - 97200 Fort-de-France
Tél. : 0596 80 18 06 - Fax : 0590 95 51 29